CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025
DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal du centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Pavilly, et de son budget annexe « Résidence Autonomie ». Elle est disponible sur le site Internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 8 avril 2025 par le Conseil d'Administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 14 mars 2025. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux bénéficiaires des aides sociales légales et facultatives, et des locataires des logements de l'allée des sœurs franciscaines.

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A) ***Généralités***

Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- La lutte contre l'exclusion (aide alimentaire) ;
- La participation à l'instruction des demandes d'aides sociale légale (aide médicale, aide aux personnes âgées, etc...) ;
- L'intervention au titre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc...) ;
- L'organisation et la gestion du repas des aînés.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

En 2025, les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à la somme de **368 141.53 €**.

B) ***Les dépenses de fonctionnement***

Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments de l'allée des sœurs franciscaines, la consommation des fluides, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les subventions versées aux associations.

Les principales dépenses du budget de fonctionnement du CCAS sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2024	BP 2025
11 – Charges à caractère général	113 607.38 €	74 270.00 €
12 – Charges de personnel	96 840.00 €	97 161.53 €
65 – Autres charges de gestion	128 502.00 €	192 510.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	200.00 €	200.00 €
022 – Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
A =Total dépenses réelles	**339 149.38 €**	**364 141.53 €**
0.23 – Virement en investissement	0.00 €	0.00 €
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	5 972.00 €	4 000.00 €
B =Total dépenses d'ordre	**5 972.00 €**	**4 000.00 €**
C = Total des dépenses de l'exercice	**345 121.38 €**	**368 141.53 €**

- Les dépenses de personnel du chapitre 12 représentent **26.69 %** du total des dépenses réelles de fonctionnement ;
- Les charges courantes (charges à caractère général) de fonctionnement du chapitre 11, quant à elles représentent **20.53 %** du total de ces dépenses réelles, dont **27.20%** par le repas des anciens, **18.85 %** sont constituées par les sorties séniors, **11.58 %** par les taxes foncières, **9.2 %** par les chocolats de Noël, **6.73 %** par l'entretien des logements de l'allée des sœurs franciscaines, **4.25 %** par le spectacle de fin d'année des séniors, **4.04 %** par le diagnostic énergétique, **3.36 %** par les assurances, et **1.88 %** par la maintenance des logiciels;
- À noter que le CCAS ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement du CCAS ;
- Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 représentent **52.89 %** du total des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent principalement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe de la résidence autonomie (**44.15 %** de ces dépenses), à la régularisation d'une écriture de rattachement antérieur (**27.27 %** de ces dépenses), aux bons d'achat des seniors

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

(**13.50 %** de ces dépenses) et aux secours d'urgence délivrés par le CCAS (**10.38 %** de ces dépenses).

C) ***Les recettes de fonctionnement***

Pour notre CCAS, les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, à la subvention de fonctionnement versée par la commune de Pavilly et aux loyers perçus par le CCAS auprès des locataires des logements de l'allée des sœurs franciscaines.

Les principales recettes de fonctionnement du CCAS sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2024	BP 2025
013 – Atténuation de charges	0.00 €	0.00 €
70 – Prestations de services	89 777.00 €	64 500,00 €
74 – Participations	185 000.00 €	185 000.00 €
75 – Autres produits	40 500.00 €	38 600,00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
A = Total recettes réelles	**315 277.00 €**	**288 100,00 €**
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
B = Total recettes d'ordre	**0.00 €**	**0.00 €**
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	**315 277.00 €**	**288 100,00 €**
Reprise excédent N-1	29 844.38 €	80 041,53 €
D = Total des recettes de l'exercice	**345 121.28 €**	**368 141,53 €**

- Les recettes des prestations de services du chapitre 70 représentent **22,39 %** des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées par le remboursement au CCAS, des frais de personnel de la «Résidence autonomie» qu'il avance au budget annexe de la résidence « Georges de Beaurepaire » (**77,52%** de ces recettes) et par l'encaissement des sorties seniors (**21,70%** de ces recettes) ;
- Les dotations et participation du chapitre 74 représentent **64,21 %** des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées par la seule subvention versée par la commune au CCAS ;
- Les autres produits du chapitre 75 représentent **13,19 %** des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées à hauteur de **98,44 %,** des loyers encaissés par le CCAS auprès des locataires des logements de l'allée des sœurs franciscaines.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A) *Généralités*

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme.

En 2025, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **11 585,63 euros**.

B) *Les dépenses d'investissement*

Les principales dépenses du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2024	BP 2025
20, 21 et 23 – Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (travaux, études, acquisitions mobilières et immobilières) – **Dépenses nouvelles d'équipement**	6 650.40 €	10 585,63 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000.00 €	1 000.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
A = Total dépenses réelles	**7 650.40 €**	**11 585,63 €**
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	0.00 €	0.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total dépenses d'ordre	**0.00 €**	**0.00 €**
C = Total des dépenses de l'exercice (A + B)	**7 650.40 €**	**11 585,63 €**
D = Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
E = Solde d'exécution négatif reporté	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses cumulées (C+D+E)	**7 650.40 €**	**11 585,63 €**

Les principaux investissements nouveaux de l'année 2025 sont les suivants :

- Travaux dans un logement : 1 500.00 € ;
- Remplacement de radiateurs dans un logement : 3 500.00€
- Remplacement de menuiseries dans un logement : 5 000.00 € ;
- Prévision de crédits au chapitre 16 pour remboursement de cautions aux locataires partant des logements de l'allée des sœurs franciscaines : 1 000.00 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

C) ***Les recettes d'investissement***

Les principales recettes du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2024	BP 2025
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €	0.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €
A = Total recettes réelles	**0.00 €**	**0.00 €**
021 – Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	0.00 €	0.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	5 972.00 €	4 000.00 €
B = Total recettes d'ordre	**5 972.00 €**	**4 000.00 €**
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	**5 972.00 €**	**4 000.00 €**
D = Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
E = Solde d'exécution positif reporté	**1 678.40 €**	**7 585,63 €**

Les principales recettes d'investissement prévues en 2025 sont les suivantes :

- Un résultat de clôture 2024 reporté au BP 2025 excédentaire en investissement (7 585,63 €) du fait d'un excédent des réalisations 2024 ;
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections du chapitre 040, pour un montant de 4 000,00 €, correspondant à l'amortissement des immobilisations acquises par le CCAS.

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET DU CCAS – RÉCAPITULATIF

A) ***Récapitulation des recettes et dépenses de fonctionnement 2025*** **:**

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à **368 141,53 €** réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2024 reporté	0.00 €	80 041,53 €
Crédits nouveaux 2025	368 141,53 €	288 100,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**368 141,53 €**	**368 141,53 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

B) ***Récapitulation des recettes et dépenses d'investissement 2025*** :

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à **11 585,63 €** réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2024 reporté	0.00 €	7 585,63 €
Crédits 2024 reportés (restes à réaliser)	0,00 €	0.00 €
Crédits nouveaux 2025	11 585,63 €	4 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**11 585,63 €**	**11 585,63 €**

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Rappel valeur BP 2024	Valeurs BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population	53,74 € / Hab	59.25 € / Hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	49,96 € / Hab	46.88 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28.55 %	26.68 %
Dépenses d'équipement brut / population	1.05 € / Hab	1.72 € / Hab
Encours dette / population	0.00 € / Hab	0.00 € / Hab

**Nombre d'habitants retenu : 6 146 habitants*

V. ETAT DE LA DETTE DU CCAS

Sans objet, l'encours de la dette du CCAS étant inexistant.

VI. LES EFFECTIFS DU CCAS

A) Les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale

Grades Ou emplois	Emplois budgétaires permanents à temps complet (TC)	Emplois budgétaires permanents à temps non complet (TNC)	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES 2024	TOTAL DES EFFECTIFS POURVUS 2025
Emplois de la filière administrative	1	0	**1**	**1**
Emplois de la filière technique	1	0	**1**	**1**
TOTAL GÉNÉRAL	**2 TC**	**0 TC**	**2 TC**	**2 ETP**

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

B) *Les agents non titulaires de la fonction publique territoriale*

Emplois occupés par des agents non titulaires	Motif	Agents occupant un emploi permanent	Agents occupant un emploi non permanent	TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES 2025
Emplois de la filière administrative		0	0	**0**
Emplois de la filière technique		0	0	**0**
TOTAL GÉNÉRAL		**0**	**0**	**0**

Fait à Pavilly, le 8 avril 2025

Le Président

Centre Communal d'Action Sociale — Ville de Pavilly

François TIERCE

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2025
Application agréée E-legalite.com
71_AN-076-267600435-20250408-CCAS_23_202